

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL



32230 LADEVEZE-VILLE

DÉPARTEMENT DU GERS

© 05 62 09 37 43

mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr

Séance du 21/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

17/03/2026

Date d'affichage

17/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/03/2026

et publication du :

24/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme THEYE Sylvie.

Etaient présents :

M. AIGUILLON Gauthier, M. FAUR Julien, M. FOURCADE Jean-Claude, Mme FOURNET Carole, M. LISAMBERT Landry, Mme PERY Marielle, Mme SAINT-LANNES Marie-Lyne, Mme SAUGER Corinne, Mme THEYE Sylvie

Procuration(s) :

M. TOUATI Bruno donne pouvoir à Mme PERY Marielle

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

M. DUTREY Kévin, M. TOUATI Bruno

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. AIGUILLON Gauthier

Numéro interne de l'acte : DE_2026_10**Objet : Désignation des délégués et correspondants**

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le mandat des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire invite celui-ci à procéder à la désignation des délégués pour les EPCI dont la commune est membre. En fonction de la répartition des sièges prévue dans les statuts de chacun des EPCI concernés et après avoir effectué le vote, ont été élus :

- **SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS**

M. FOURCADE Jean-Claude, titulaire

Mme SAUGER Corinne, titulaire

10 Place de la Mairie
32230 LADEVÈZE-VILLE
05.62.09.37.43
mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr

- SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU PARDIAC ARROS

M. AIGUILLON Gauthier, titulaire

M. FAUR Julien, suppléant

- SMCD

Mme PERY Marielle, titulaire

Mme SAINT-LANNES Marie-Lyne, suppléant

- Correspondant défense : M. DUTREY Kévin

- Correspondant Incendie et Secours : M.FOURCADE Jean-Claude

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LADEVÈZE-VILLE
Le Maire,

